



ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE

*Agriculture urbaine et périurbaine, paysage,
environnement et urbanisme pour la ville durable*

*Membre de la SPPEF, Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la
France et de la Fédération Patrimoine-Environnement*

20, rue du Vernet - 58000 NEVERS

saint-fiacre58@orange.fr

Tel 06 10 39 57 26

www.loire-baratte.com

*Les « Mangeux d'ail » ont construit
leurs longues maisons et semé dans
le limon de la Loire...*

Objet :

- urbanisation zone non tendue Nevers
- demande de classement val maraîcher de la
Baratte SCoT Gd Nevers

Ministère de l'Agriculture
Monsieur LE FOLL, Ministre
78, rue de Varenne
75007 PARIS

Nevers, le 24 juin 2012

Monsieur le Ministre,

Nevers est une ville moyenne qui évolue au sein d'une communauté d'agglomération. Beaucoup de ses habitants et **contribuables sont âgés, assistés ou au chômage**. La Nièvre, historiquement département agricole, est doté d'un potentiel paysager remarquable mais perd chaque mois plusieurs centaines de ses habitants attirés par les métropoles. Après une vague de désindustrialisation, **Nevers possède des milliers de logements sociaux vides** (environ 4 000 selon certaines sources), des centaines de pavillons à vendre et à rénover ... et quelques atouts avec son patrimoine, ses édifices, sa faïence, son bâti ancien, Sainte-Bernadette ... et le val maraîcher de la Baratte !

Nous souhaitons attirer votre attention sur le site agri naturel emblématique du val maraîcher de la Baratte (voir description paysagère jointe). Ce paysage présente un potentiel exceptionnel avec ses parcelles maraîchères en lanières et potagères, son réseau hydrologique, sa faune, sa flore, son histoire... Cependant il est une fois encore menacé par des projets d'urbanisation (non aboutis) qui trottent dans la tête des élus locaux (voir copie étude de marché et étude agro-pédologique) malgré le zonage du secteur en fort, moyen et faible aléas au PPRI. La vérité c'est que les élus veulent amorcer la pompe de l'urbanisation sur ce secteur cela ne fait aucun doute.

La ville s'est approprié la moitié du site au fil des années pour tenter d'y commettre toutes sortes de projets d'urbanisation, de ZAC, de routes... auxquels les habitants et les associations se sont successivement opposés. Nous demandons aujourd'hui le classement du val de la Baratte, site des jardiniers-maraîchers dans le cadre du SCoT du Grand Nevers, en ZAP ou en PAEN.

Les meilleures terres agricoles de notre pays disparaissent aux abords des villes car beaucoup d'élus locaux considèrent l'étalement urbain comme un mode de gestion du foncier et prioritairement ils préfèrent le foncier agricole vierge. « On s'étalement, on est grand ! ». D'après la FN SAFER, nous perdons aujourd'hui la surface de près d'un département agricole tous les quatre ans en urbanisation pléthorique. Ce phénomène s'accélère. Plus nous parlons d'étalement urbain et plus élus et bailleurs sociaux construisent en zone non tendue ! La réglementation (taxe imperméabilisation des sols, sous-densité ...) se met en place trop doucement pour enrayer ce grave problème. De nombreuses subventions favorisent l'étalement urbain et la perte de biodiversité.

Le foncier agricole mis à mal se raréfie, les jeunes agriculteurs ne peuvent plus acheter de terre. Les villes doivent impérativement aujourd'hui requalifier certaines zones déjà urbanisées sans souci de densité (ZAC, entrées de ville, quartiers peu valorisés, lotissements...). L'agriculture de proximité répond aux besoins quotidiens des habitants (nature, alimentation, culture, pédagogie ...). Il en est de même des potagers familiaux et des vergers. Notre société qui repose encore sur le tout pétrole aura un besoin urgent dans un avenir proche de son agriculture de proximité, de ses aménités et traditions.

Aussi, nous sommes nous rapprochés de Monsieur le Préfet de la Nièvre, pour qu'une fois encore il veille activement à la préservation intégrale des parcelles du site agri naturel ancestral du val maraîcher de la Baratte et appuie notre demande de classement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Brigitte COMPAIN-MUREZ
Présidente
Ingénieur-chercheur, expert ville durable
Paysagiste ENSP